

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

Date de la convocation : 07/03/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** N°

Séance du 16 Mars 2023

08-2023

**Membres en exercice : 10**

Présents : 9

Absents : 1

Représentés :

Pour : 7

0

Contre : 1

Abstention :

1

L'An Deux Mille Vingt Trois le Seize Mars à 18 heures

le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B, STEHLE C, KROGSDAHL A**Absent** : NICAISE V.**Secrétaire de séance** : MORESMAU JP.**Objet : Solidarité avec la population ukrainienne**

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,  
 Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plus d'un an l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, en faisant un don d'un montant de 100 € par l'intermédiaire de l'AMF et de la Protection Civile.

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer et de faire un don d'un montant de 100 € auprès de l'AMF

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Acte rendu exécutoire après dépôt  
 en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,**  
**SIEGEL R.**




**Le/La secrétaire de séance,**

